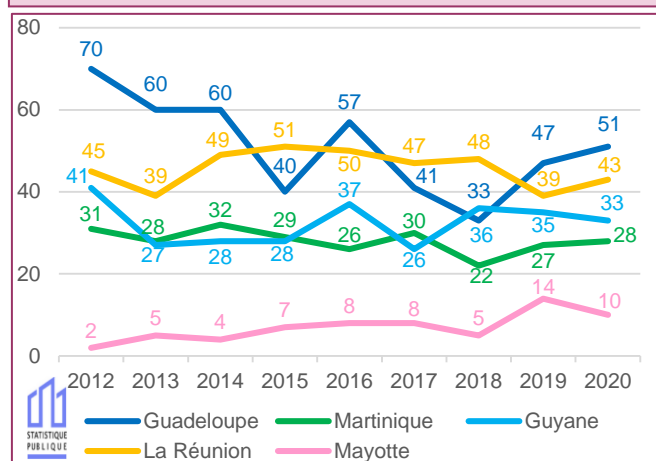


## Les Outre-mer

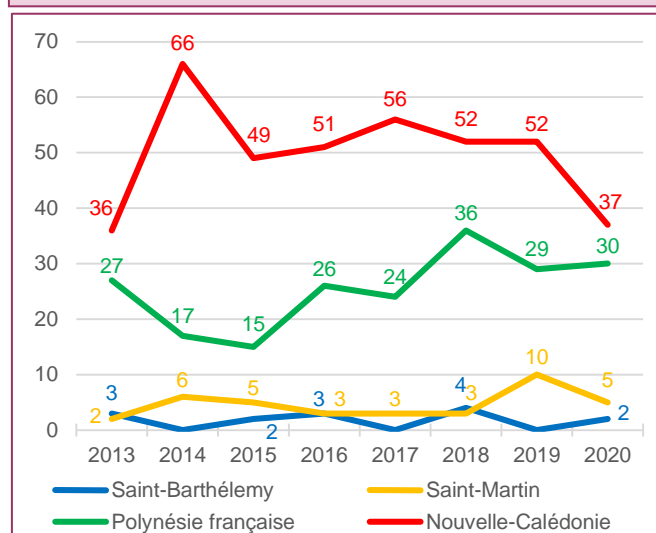
### Statistiques d'accidents en Outre-mer en 2020

	Population (milliers d'habitants)	Accidents	Tués	Blessés
Guadeloupe	380	375	51	475
Martinique	360	462	28	613
Guyane	288	393	33	527
La Réunion	857	716	43	861
Mayotte	279	174	10	227
St-Pierre-et-Miquelon	6	3	0	3
St-Barthélemy	10	13	2	13
St-Martin	35	31	5	41
Wallis-et-Futuna	12	9	0	13
Polynésie française	276	114	30	140
Nouvelle-Calédonie	271	333	37	499
<b>Ensemble des Outre-mer</b>	<b>2 773</b>	<b>2 623</b>	<b>239</b>	<b>3 412</b>

#### Evolution du nombre de tués dans les DOM entre 2012 et 2020



#### Evolution du nombre de tués dans les COM-NC entre 2013 et 2020



Les Outre-mer habités comprennent :

- les départements et régions d'outre-mer (DOM et DROM) : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte ;
- les collectivités d'outre-mer (COM) : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, la Polynésie française et les îles Wallis-et-Futuna ;
- la Nouvelle-Calédonie (NC).

En 2020, le bilan de l'accidentalité en Outre-mer, qui représente 4 % de la population française, est de :

- 2 623 accidents corporels, soit 5 % des accidents corporels en France ;
- 239 personnes tuées, soit 9 % de la mortalité routière de la France ;
- 3 412 blessés, soit 6 % des blessés en France.

La mortalité dans les Outre-mer baisse de - 6 % entre 2019 et 2020.

Dans le contexte de crise sanitaire et de diminution des déplacements, l'accidentalité en 2020 a baissé en Outre-mer, mais moins qu'en métropole.

Les COM (hors Saint-Pierre-et-Miquelon) et la Nouvelle-Calédonie sont seules compétentes en matière de circulation routière et de transport routier, l'Etat demeurant compétent en matière de libertés publiques, de droit pénal et de procédure pénale.

### Accidentalité dans les DOM

Le bilan pour l'année 2020 des cinq DOM, qui regroupent 3 % de la population française, est le suivant :

- 2 120 accidents corporels, soit 4 % des accidents corporels en France ;
- 165 personnes tuées, soit 6 % de la mortalité routière pour la France ;
- 2 703 personnes blessées, soit 5 % des blessés en France.

La baisse de - 7 % du nombre d'accidents dans les DOM entre 2019 et 2020 masque une stagnation de la mortalité (165 tués en 2020 contre 162 en 2019) et des disparités entre les départements avec une baisse sensible du nombre d'accidents à Mayotte (- 22%) et en Martinique (- 12%) mais une hausse du nombre d'accidents (+ 5%) et de tués (+ 4 tués) en Guadeloupe.

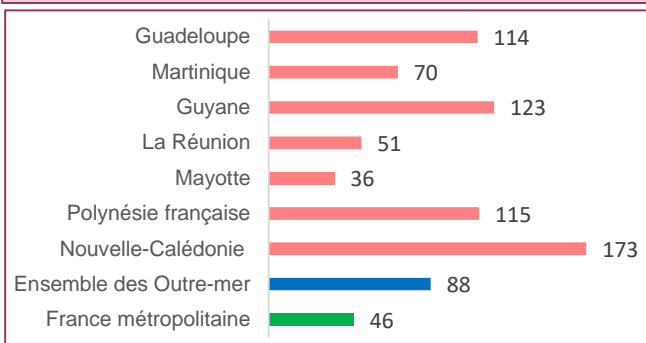
### Accidentalité dans les COM et en NC

En 2020, le bilan des 5 COM et de la Nouvelle-Calédonie, qui représentent 1 % de la population française, est le suivant :

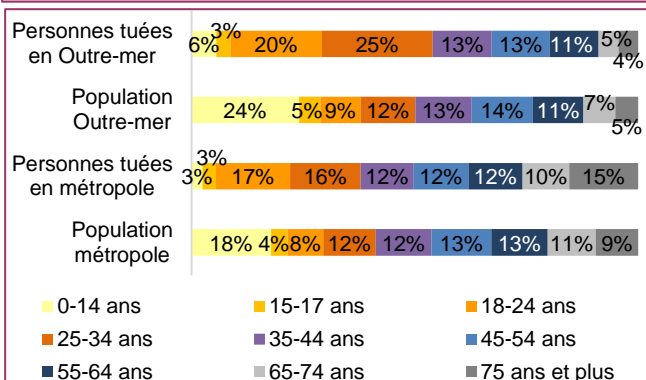
- 503 accidents corporels (dont 333 en Nouvelle-Calédonie et 114 en Polynésie française) ;
- 74 personnes tuées (dont 37 en Nouvelle-Calédonie et 30 en Polynésie française).

Dans les COM et NC, entre 2019 et 2020, on observe une baisse de - 9% du nombre d'accidents et de - 29% du nombre de tués (- 18 tués). Il y a eu 15 tués de moins en Nouvelle-Calédonie mais 1 tué de plus en Polynésie française.

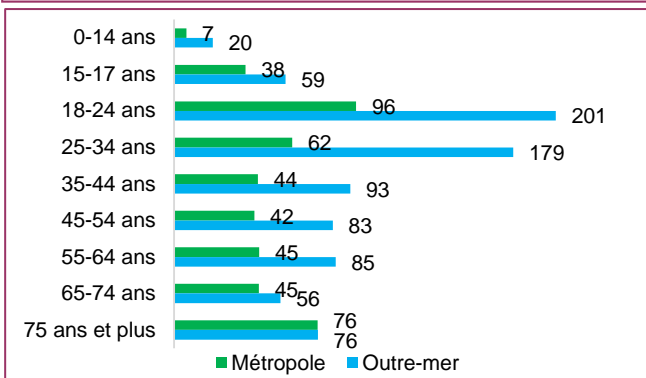
### Mortalité annuelle par million d'habitants en Outre-mer (moyenne 2018-2020)



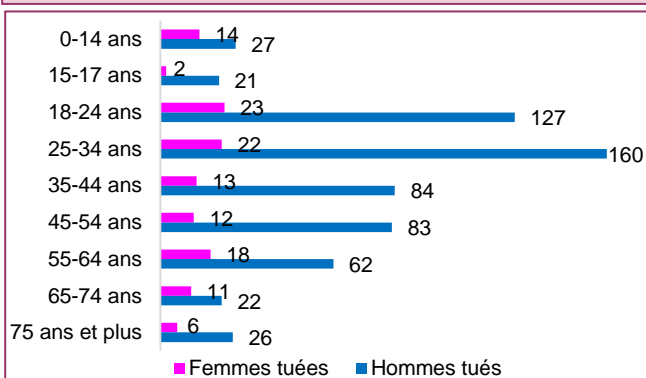
### Répartition de la population (2020) et des personnes tuées (moyenne 2018-2020) selon l'âge en Outre-mer



### Mortalité annuelle par million d'habitants en Outre-mer selon l'âge (moyenne 2018-2020)



### Répartition des personnes tuées en Outre-mer selon l'âge et le sexe (2018 à 2020)



## Risque et gravité

Le nombre annuel de personnes **tuées par million d'habitants** sur 2018-2020 est globalement **plus élevé en Outre-mer qu'en métropole**. Alors qu'il est de 46 en métropole, il est de 51 à La Réunion et de 70 en Martinique. Ce taux est de 114 en Guadeloupe, 115 en Polynésie française et 123 en Guyane, soit à un niveau supérieur au taux le plus élevé des pays de l'Union européenne (103 en Roumanie en 2019<sup>1</sup>) mais comparable aux Etats-Unis (127 en 2019). Avec 173 tués par million d'habitants, la Nouvelle-Calédonie présente un taux supérieur à celui observé en Nouvelle-Zélande (96 en 2019) ou sur le continent australien (49 en 2018). Pour Mayotte, il est aujourd'hui de 36, mais l'enregistrement des statistiques d'accidents n'y est pas encore systématique. Les taux observés à Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et à Wallis-et-Futuna ne sont pas significatifs.

## Une population jeune

38 % de la population des Outre-mer est âgé de moins de 25 ans contre 30 % en métropole. La moitié de la population des Outre-mer est âgée de moins de 35 ans, alors qu'en métropole, l'âge médian est proche de 41 ans.

Le calcul de la mortalité par million d'habitants pour chaque classe d'âge montre, comme en métropole, une surreprésentation des jeunes de 18 à 24 ans.

Plus particulièrement en Outre-mer, on observe **une surreprésentation des 25-34 ans, dont le taux de mortalité par million d'habitants de cette classe d'âge est 3 fois supérieur à celui observé en métropole**. Le taux de mortalité rapporté au nombre d'habitants pour les 25-34 ans est particulièrement fort en Nouvelle-Calédonie (399) et dans une moindre mesure en Guyane (271) et en Guadeloupe (207). Le taux de mortalité des 25 à 34 ans y est jusqu'à 2 fois supérieur à celui de l'ensemble de la population en Outre-mer, alors que le rapport n'est que de 1,3 en métropole.

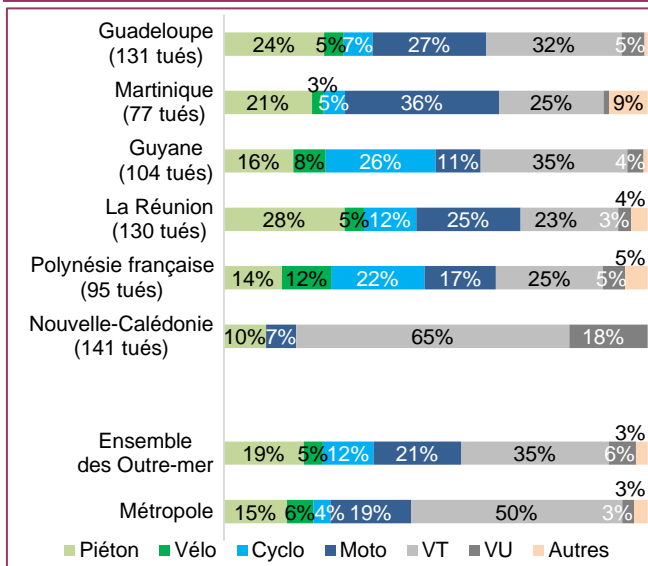
Pour les moins de 18 ans, le taux de mortalité observé en Outre-mer est de 27 personnes tuées par million d'habitants de cette classe d'âge, soit 2 fois supérieur à celui de métropole où il est de 12. Il atteint 66 en Polynésie française, 64 en Nouvelle-Calédonie et 37 en Guyane.

## Hommes et femmes

Avec 83 % des personnes tuées, les hommes sont particulièrement représentés parmi les victimes en Outre-mer. En métropole, sur 2018 à 2020, les hommes représentent 77 % des tués. C'est en Martinique (90 %) et à La Réunion (85 %) que l'on observe les plus fortes proportions de personnes tuées de sexe masculin.

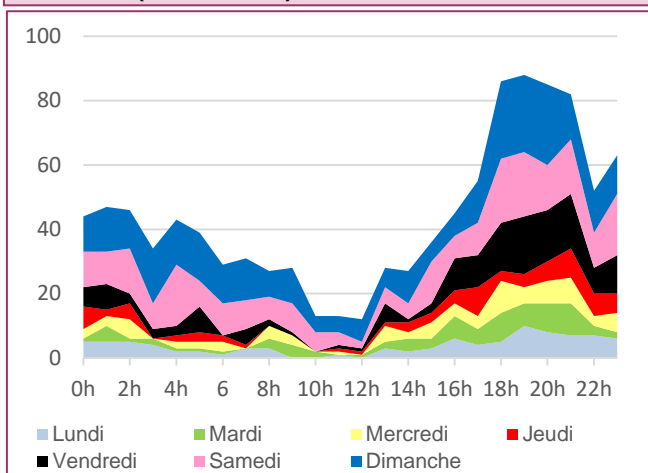
<sup>1</sup> Source : OMS, Global status report on road safety, 2019

### Répartition des personnes tuées en Outre-mer\* selon le mode de déplacement (2018 à 2020)

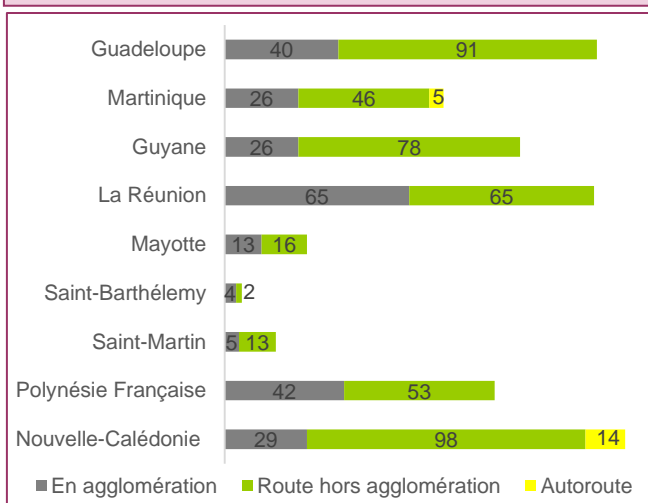


\*Les territoires détaillés dénombrent au moins 77 personnes tuées, contre moins de 30 pour ceux non cités.

### Répartition des accidents en Outre-mer impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé selon le jour et l'heure (2018 à 2020)



### Répartition des tués en Outre-mer selon le milieu (2018 à 2020)



## Les usagers vulnérables

En Outre-mer, les usagers vulnérables (piétons, cyclistes et usagers de deux-roues motorisés) représentent 56 % de la mortalité routière sur la période 2018-2020. Cette proportion est plus forte qu'en métropole où elle est de 44 % sur la même période.

Entre 2018 et 2020, on observe notamment :

- une proportion de piétons tués importante à La Réunion (28 %) et à Mayotte (10 piétons sur 29 tués, soit 34 %) ;
- une proportion élevée de cyclomotoristes tués en Guyane et en Polynésie française (respectivement 26 % et 22 %) ;
- une proportion importante de motocyclistes tués en Martinique et en Guadeloupe (respectivement 36 % et 27 %).

On observe une moindre mortalité des usagers vulnérables en Nouvelle-Calédonie par rapport à la métropole, mais une proportion de tués en VU et en VT plus importante.

## Saisonnalité, jours et heures

En Outre-mer, les accidents se répartissent de manière relativement uniforme sur les 12 mois de l'année.

Les accidents se répartissent uniformément du lundi au vendredi, et sont plus fréquents du samedi au dimanche (30 % pour la période 2018-2020, contre 26 % en métropole).

En Outre-mer, 61 % des accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé interviennent entre le vendredi 18 h00 et le dimanche 23 h00. Cette proportion est de 54% en métropole.

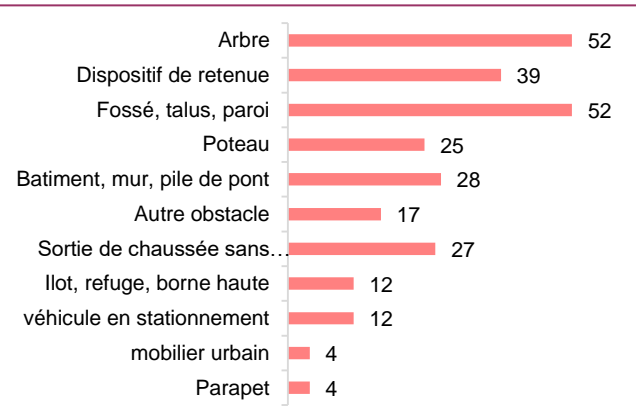
Les accidents sont plus fréquents la nuit en Outre-mer qu'en métropole (38 % des accidents se produisent de nuit en Outre-mer contre 33 % en métropole). Ces accidents représentent 58 % des personnes tuées (contre 42 % des décès la nuit en métropole).

## Selon le milieu routier

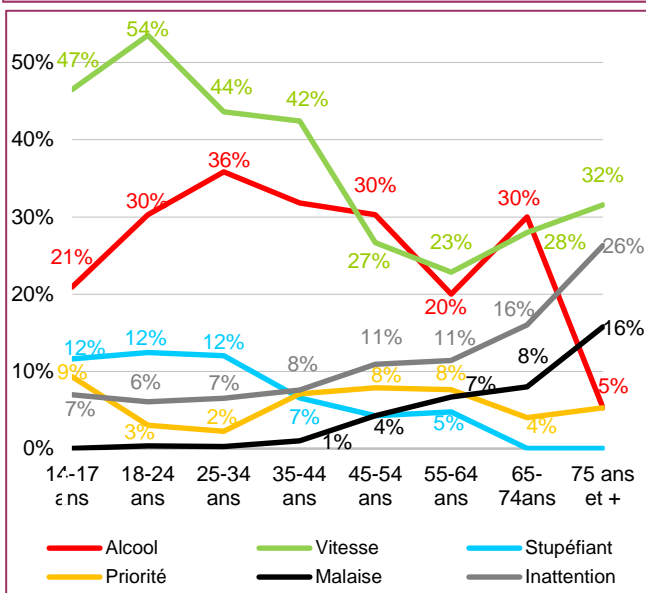
A un niveau comparable à la métropole, on observe en Outre-mer un enjeu de sécurité routière situé principalement hors agglomération, avec 39 % des accidents mais 66 % des tués. Avec 7 tués pour 100 blessés, la gravité est sensiblement plus élevée en outre-mer (5 tués pour 100 blessés en métropole), et particulièrement en agglomération (4 tués pour 100 blessés en outre-mer contre 2 en métropole).

La proportion de tués en agglomération est plus élevée à La Réunion (50 %), à Mayotte (45 %) et en Polynésie française (44 %), tandis que la proportion des tués hors agglomération est plus élevée Nouvelle-Calédonie (79 %) et en Guyane (75 %).

### Nombre de personnes tuées après un choc contre obstacle fixe en Outre-mer entre 2018 et 2020



### Causes d'accidents mortels selon l'âge des auteurs présumés responsables (APAM) dans Outre-mer sur la période 2014-2020



Les tranches d'âges 0-13 ans et 75 ans et plus n'ont pas été prises en compte car les effectifs sont trop faibles pour être interprétables (respectivement 5 et 13 auteurs présumés d'accidents mortels).

### Permis de conduire :

13 % des personnes tuées entre 2018 et 2020 l'ont été alors qu'un des conducteurs impliqués circulait sans permis valide. Ce taux n'est que de 5 % en métropole.

C'est en Martinique (31 %) et dans une moindre mesure en Nouvelle-Calédonie (16 %) et en Polynésie française (14 %) que l'on observe la plus grande proportion de tués dans les accidents avec un conducteur circulant sans permis valide.

## Les collisions

**Un accident sur cinq implique un véhicule seul sans piéton.**

Les accidents avec un choc **contre un arbre, un fossé, ou un poteau** représentent 6 % du total des accidents en Outre-mer entre 2018 et 2020, mais ont occasionné **18 % de l'ensemble des décès**. Les chocs contre dispositifs de retenue (glissières métalliques, en béton ou autres types de glissières) ont été recensés dans 4 % des accidents et pour 5 % de la mortalité. Bien que constituant eux-mêmes des obstacles, les dispositifs de retenue protègent les usagers d'un choc sur des obstacles plus dangereux. Comme en métropole, le principe de route qui pardonne reste un enjeu important dans les accidents en Outre-mer.

## Vitesse, alcool et stupéfiants

Dans 41 % des cas d'accidents mortels, la **vitesse excessive ou inadaptée** figure parmi les causes d'accidents mortels ; c'est plus qu'en métropole (30 %). Près de la moitié (47%) des Auteurs Présumés d'Accidents Mortels – APAM – âgés de 18 à 44 fait l'objet d'une vitesse excessive ou inadaptée.

Au cours de la période 2019-2020, 74 % des décès interviennent alors qu'un conducteur ou un piéton impliqué dans l'accident était sous l'emprise de **l'alcool ou des stupéfiants**. Ce taux est de 68 % dans les DOM, 85 % dans les COM-NC, et de 48 % en métropole. C'est en Nouvelle-Calédonie (91%), en Guyane (74 %) et en Polynésie française (71 %) que l'on observe les plus fortes proportions de personnes tuées dans les accidents impliquant un conducteur ou un piéton alcoolisé ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

## Ceinture et casque

En ne considérant que les victimes pour lesquelles le port des équipements de sécurité est renseigné, sur 2018-2020, 58 % des personnes tuées en véhicule carrossé (VT, VU, PL et autocars) en Outre-mer ne portaient pas de ceinture, contre 23 % en métropole. Ce taux est au-delà de 70 % dans trois territoires : en Nouvelle-Calédonie (54 sur 66), en Martinique (12 sur 15) et en Polynésie française (10 sur 14).

En Outre-mer, 24 % des usagers de 2RM tués ne portaient pas de casque, contre seulement 6 % en métropole. Cette proportion est largement au-dessus à Saint-Martin (6 sur 11, soit 55 %) et Martinique. (10 sur 24, soit 42 %).